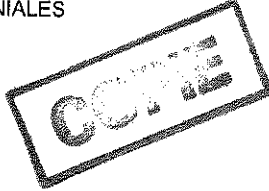




DIRECTION DES SERVICES FISCAUX DE LA SARTHE
DIVISION DES AFFAIRES FONCIERES ET DOMANIALES
23, RUE PASTEUR
BP 24381
72004 LE MANS CEDEX 1
TEL : 02 43 43 64 00
TELECOPIE : 02 43 43 64 11



A : LE MANS

LE : 26 novembre 2003

Le Directeur des services fiscaux

à

Monsieur le Maire

OBJET: Tenue du registre des permis de construire.

AFFAIRE SUIVIE PAR :
MC BLIN / poste 408

Réception sur rendez-vous

La mise à jour des bases en matière d'impôts locaux revêt chaque année un caractère primordial, tant pour les collectivités locales souhaitant équilibrer au mieux leur budget, que pour l'administration des impôts dans un souci de transparence et d'équité fiscale.

Cette mise à jour passe par une fiabilité accrue des sources d'information et notamment des permis de construire enregistrés chaque année en mairie.

En effet, les travaux effectués tant par les particuliers que par les professionnels ne sont pas tous de nature à modifier la consistance des évaluations. Aussi, certaines annotations permettant une analyse rapide des travaux à retenir ou pas, pourraient être précisées lors de l'enregistrement des permis de construire et des déclarations de travaux, tels :

- **n° du dossier**
- **nom de demandeur**
- **adresse des travaux**
- **références cadastrales (section et n° de plan)**
- **nature précise des travaux (garage, véranda, aménagement de combles...)**

A l'horizon d'une nouvelle année fiscale, je souhaiterais, dans toute la mesure du possible, que vous puissiez compléter vos registres des critères indispensables à une meilleure appréhension de la matière imposable. En cas de besoin, vous pouvez prendre l'attache du centre des impôts foncier dans le ressort de votre circonscription.

Une copie de ces registres pourrait être adressée au centre des impôts foncier, annuellement et à date fixe pour les plus petites communes, et trimestriellement pour les villes plus importantes du département.

Dans la perspective d'une amélioration de la qualité des rentrées fiscales, je vous remercie par avance de votre collaboration, et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur des services fiscaux,

Jean-Jacques BOUTIN